



Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Haute-Corse

n° enregistrement/adhésion

Bulletin d'adhésion 2022

N° Rucher : Nombre de ruches : Nombre de ruchettes :
.....
Nom & prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Email :

1- Cotisation

Base forfaitaire (*obligatoire*) : 1/ Jusqu'à 10 ruches : **12,00 €**
2/ Ou de 11 à 20 ruches : **15,00 €**

+ Au-delà de 20 ruches (*obligatoire*), ajouter 0,20 € par ruche supplémentaire

Nombre de ruches :x 0,20 € =€

Total Cotisation = €

2- Abonnement à la revue « La santé de l'abeille » bimestrielle publiée par la FNOSAD

Tarif GDSA 2B : **22,00 €** (au lieu de 25 € en individuel) (*facultatif*)€

Montant à régler (1+2) :€

Fait à :,

(*Date et signature obligatoire*)

Le :

Règlement : par chèque libellé au nom du GDSA 2B

A adresser au Président : GDSA 2B - Mr TRISTANI Matteu – Station du pont d'Altiani- RT 50 – 20251 ALTIANI

Pour tout renseignement : Joignable de préférence par email : gdsa2b@gmail.com ou bien au 06 81 38 68 03

Rappels :

- Obligatoire : la déclaration du nombre de ruches détenues se fait du 1/09 au 31/12, elle comprend ruches + ruchettes + nucléi sur site: <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
- L'adhésion donne un accès préférentiel aux formations sanitaires
- les produits de traitement ne pourront et ne seront délivrés par l'URGDSAC (Union Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Apicoles de Corse) qu'aux adhérents ayant accepté l'engagement PSE (Programme Sanitaire d'élevage) et à jour de leur déclaration de ruches pour 2018, et participant à la collecte des lamières usagées. Mail: urgdsacorse@gmail.com site <http://gdsa-corse.fr>